



# **RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES DE L'ÉTAT 2013**



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT**

Facebook navigation bar: Trouvez des personnes, des lieux ou d'autres choses | Préfecture | Accueil | Retrouver des amis

Vous publiez, commentez et indiquez que vous aimez en tant que **Préfecture du Territoire de Belfort** — [Changer à Préfecture Territoire de Belfort](#)

**Gestionnaire de Pages** | [Modifier la Page](#) | [Développer l'audience](#) | [Voir les statistiques](#) | [Aide](#) | [Afficher](#) | [Promouvoir la Page](#)





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET

**Préfecture du Territoire de Belfort**

133 J'aime · 4 personnes en parlent

[Actualiser les infos sur la Page](#) | [J'aime](#) | [S'abonner](#)

Représentant du gouvernement  
Préfecture du Territoire de Belfort Place de la République  
90020 BELFORT 03.84.57.00.07 Horaires d'ouverture: Du lundi au vendredi 09h00-11h00 13h00-16h00



Photos

133 Mentions J'aime

Le préfet du Territoire de Belfort à la Pascal JOLY, préfet du Territoire de Belfort

31 Articles 251 Évènements



Twitter navigation bar: Accueil | Notifications | Découvrir | Moi





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DU TERRITOIRE  
DE BELFORT

TWEETS 330 | PHOTOS/VIDÉOS 38 | ABONNEMENTS 115 | ABONNÉS 474 | FAVORIS 3 | Plus

**Préfet 90**  
@Prefet\_90  
Compte officiel des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort  
[territoire-de-belfort.gouv.fr](http://territoire-de-belfort.gouv.fr)

twitter

# Le mot du préfet

## L'ÉTAT AU SERVICE DU TERRITOIRE

La présentation du rapport d'activités des services territoriaux au Conseil Général par le représentant de l'État est une obligation légale depuis la loi de décentralisation du 2 mars 1982 mais je la conçois avant tout comme un acte de transparence et d'échanges.

C'est l'occasion de saluer le travail quotidien des agents de la fonction publique d'État, qui donnent le meilleur d'eux-mêmes au service de l'intérêt général pour un service public de qualité.

La présence de l'État dans ce département reste forte pour animer des politiques publiques toujours plus efficaces, avec le souci d'offrir le meilleur service à l'usager. Plus resserré, plus stratégique, l'État dans le Territoire de Belfort s'organise autour des services de la Préfecture en étroite coordination avec les directions départementales interministérielles.

Ce rapport d'activités, sans prétendre à l'exhaustivité, témoigne de la diversité et de la complexité des champs d'intervention de celles et ceux qui animent au quotidien l'action de l'État.

Il décline, en activités concrètes, l'indispensable lien avec les collectivités territoriales, dont les lois de décentralisation ont élargi les champs d'intervention en renforçant la confiance réciproque et le partenariat avec l'État.

La priorité de l'État demeure le soutien à l'activité économique et la sauvegarde des emplois avec la mise en œuvre des dispositifs arrêtés par le gouvernement. À cet égard l'année 2014 sera décisive à travers le pacte de responsabilité et de croissance qui fera l'objet d'un suivi et d'un soutien permanent.

Dans un contexte économique difficile le besoin de cohésion sociale est plus que jamais au centre des préoccupations des décideurs publics.

L'aménagement du territoire, le développement des infrastructures sont des préoccupations de tous les instants dans ce département où les projets structurants sont nombreux. L'hôpital médian, la ligne Belfort-Delle, l'échangeur de Sévenans, le site du Techn'hom, autant de dossiers engagés en partenariat avec les collectivités locales pour l'avenir du Territoire.

La sécurité et la protection des populations continuent d'être le cœur de notre action, afin d'assurer aux habitants du département la tranquillité publique à laquelle ils aspirent.

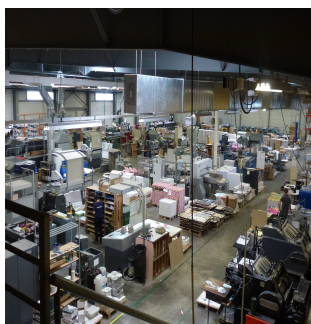
Enfin, dans le souci d'aboutir à un État recentré sur ses missions régaliennes, toujours plus efficace dans l'exercice de ses missions, il nous faudra en 2014 poursuivre les mesures de simplification et d'accessibilité.

Ces chantiers sont des défis qu'il nous faudra relever et réussir dans une volonté de concertation avec les collectivités territoriales

**Pascal JOLY**  
**Préfet du Territoire de Belfort**

*« La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration », article 15 de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.*

S



### Économie et emploi

L'État apporte un soutien actif au développement économique et à l'emploi

L'État soutient l'activité des entreprises et l'emploi

L'État concentre ses efforts sur le développement d'un emploi durable

L'État accompagne les procédures de licenciement

O



### Aménagement du territoire

L'État participe activement à la création d'un pôle d'excellence mondial d'intégration de système pour l'énergie

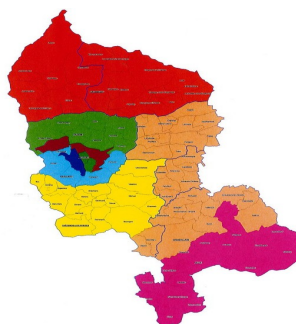
La valorisation de l'espace médian

L'État s'associe au projet de pôle d'échange multimodal

L'État porte une attention particulière au réaménagement touristique du Ballon d'Alsace

L'État participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants

M



### Cohésion sociale

La politique de la ville

L'État mobilise des fonds pour l'insertion des personnes vulnérables

L'État soutient le logement social et responsable

M



### Sécurité des biens et des personnes

L'État garantit la sécurité et l'ordre public

L'État mène une action volontariste sur la sécurité routière pour protéger les automobilistes

L'État déploie ses dispositifs en matière de sécurité civile

A



### Intégration citoyenne

La délivrance  
des titres dans  
le cadre de  
l'immigration  
régulière et  
le traitement des  
demandes d'asile

L'acquisition de la  
nationalité Française  
et la diffusion  
des valeurs  
républicaines

I



### Modernisation de l'administration

La réforme  
de l'État territorial

Le service  
aux usagers

Améliorer la qualité  
de l'action  
et du service public

R



### Collectivités territoriales

L'État soutient  
les collectivités  
dans la réalisation  
de leurs projets

Déploiement  
de la nouvelle offre  
de services auprès  
des collectivités  
territoriales

Les dotations  
aux collectivités

Mise en œuvre  
du nouveau schéma  
de coopération  
intercommunale

Contrôle des actes  
des collectivités  
territoriales

E



### Éducation nationale

Bilan de l'année  
scolaire 2012-2013  
dans le premier  
degré

Bilan de l'année  
scolaire 2012-2013  
dans le second degré

La mémoire  
avec les scolaires

# Soutenir, organiser, dynamiser l'économie et l'emploi

## Dans le Territoire de Belfort, l'État apporte un soutien actif au développement économique et à l'emploi

En 2013, les services de l'Etat ont poursuivi leur mobilisation en direction des entreprises. Plusieurs instances associant les acteurs économiques et financiers du département, la Banque de France, l'Unité Territoriale de la Direction Régionale pour l'Économie, la Concurrence, la Consommation, le Travail et l'Emploi (DIRECCTE), la Direction départementale des finances publiques (DDFiP) et le Commissaire au redressement productif ont œuvré pour assurer un suivi rapproché des entreprises en difficultés.

## L'Etat participe aux travaux de la cellule régionale de veille et d'alerte précoce

Dans chaque région, une cellule régionale de veille et d'alerte précoce réunissant les préfets de départements, et composée de représentants des principaux services de l'État, et en tant que de besoin, élargie aux opérateurs concernés, aux collectivités territoriales et aux autres acteurs locaux, est chargée de veiller à ce que toutes les mesures destinées à identifier et prévenir les difficultés des entreprises de la région soient mises en œuvre.

**En 2013 la cellule de veille et d'alerte précoce a suivi 5 dossiers, ce qui a permis de sauver 188 emplois sur 213.**

## Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

Le 3 avril 2013 a été organisée, avec la collaboration de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) du Territoire de Belfort, une réunion de présentation du Pacte National de la Croissance, de la Compétitivité et de l'Emploi et des aides aux entreprises, en présence de nombreux chefs d'entreprise, commerçants et artisans du département

Des dispositifs existants en matière de prévention, de médiation, de soutien à l'emploi et à la trésorerie et plus particulièrement le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) ont été évoqués.

Cette réunion a permis d'apporter des réponses concrètes aux questions des entrepreneurs, concernant la mise en œuvre dès 2013 du nouveau crédit d'impôt. Elle a été l'occasion d'écouter le témoignage de 2 entreprises ayant

bénéficié du soutien de l'État et de dispositifs d'aides au maintien de l'emploi et à la poursuite d'une activité soutenue.



**En 2013, Le CICE représente un allègement du coût du travail, sur les salaires inférieurs à 2,5 SMIC de 20Md € en crédit d'impôt, dans le Territoire de Belfort 40 dossiers ont été pré-financés par BPI France pour un montant de 2M €. En 2014, l'allègement passe de 4% à 6%**

## Actions et expertises économiques et financières

La Commission Départementale de Financement de l'Economie (CDFE), coprésidée depuis 2009 par le Préfet et le Directeur Départemental des Finances Publiques a poursuivi en 2013 sa mission d'information et d'échanges avec les acteurs économiques locaux sur la situation des différents secteurs d'activité et des entreprises du département.

**Cette Commission s'est réunie trois fois en 2013.**

La DDFIP a également apporté sa collaboration aux travaux de la Cellule Opérationnelle de Suivi du financement de l'économie (COS), assurant le suivi d'entreprises, lors de 2 réunions de cette instance.

7 réunions de la Commission des Chefs de Services Financiers ont été organisées (CCSF) pour examiner 13 dossiers d'entreprises sollicitant des demandes d'échéancier sur des impayés de dettes fiscales et sociales.

S'agissant de l'accompagnement des particuliers surendettés, 25 réunions des commissions de surendettement se sont tenues en 2013, 621 dossiers ont été examinés

Enfin, la DDFiP a poursuivi en 2013 ses objectifs de célérité en matière de remboursements aux entreprises de certaines créances fiscales détenues sur l'Etat :

- restitution anticipée du Crédit Impôt recherche,
- remboursement accéléré d'excédents d'acomptes d'impôt sur les sociétés,
- remboursement mensuel des crédits de TVA.

**Les remboursements de crédit TVA et les restitutions d'impôt ont été réalisés dans 92,06% des cas en moins de 30 jours**

### Le dispositif de médiation départementale du crédit

Depuis son lancement en 2008, le dispositif de médiation, a contribué en lien avec les services de l'Etat à :

- conforter 28 sociétés dans leur activité,
- débloquer 3M d'euros de crédits,
- préserver 551 emplois.

Les difficultés de financement touchant principalement les lignes de découvert et les besoins de crédit à court terme, constituent la principale cause de saisine du médiateur départemental (soit 98 %). Par ailleurs, les dossiers traités le sont à 98 % en lien avec les banques.

Les entreprises en médiation sont des TPE ou des PME de moins de 50 salariés. Par secteur d'activité, cela concerne le commerce à 38 %, les services à 24 %, le BTP à 20 %, l'industrie à 14 % et le secteur agricole à 4 %.

Sur l'ensemble de l'année 2013, l'activité de la médiation du crédit s'est révélée faible. Dans le Territoire de Belfort, trois dossiers seulement ont été déposés.

### Les outils du maintien dans l'emploi

En 2013, 64 établissements ont bénéficié du chômage partiel, contre 48 en 2012, pour un nombre d'heures sollicité de 363 081 concernant 2 317 salariés, pour un taux de consommation de 12,56 %.

Le dispositif de l'activité partielle a été réformé par une loi du 14 juin 2013 qui prévoit que les entreprises doivent désormais souscrire des engagements en termes de maintien de l'emploi ou de formation notamment si elles ont déjà placé leurs salariés en activité partielle au cours des trente-six mois précédant la date de dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation.

### Le plan de sauvegarde de l'emploi

Quatre plans de sauvegarde de l'emploi ont été

recensés contre 8 en 2012, à la suite du PSE déposé auprès des services de l'Etat une entreprise a été assujettie à l'obligation de revitalisation. Elle a donc versé la somme de 795 202 euros au titre de la convention de revitalisation signée avec l'Etat le 5 août 2013, qui permettra la création ou le maintien d'emploi en CDI, le soutien à la création/reprise/transmission d'entreprise, les actions portées par la Vallée de l'Énergie dans le cadre de l'appel à projet des investissements d'avenir et la participation à des actions de développement économique.

### Le soutien au secteur agricole

La Direction Départementale des Territoires (DDT) met en œuvre les politiques publiques agricoles ; elle accompagne l'agriculture départementale au travers de la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune (PAC) et de l'application des réglementations nationales. La DDT pilote l'instruction des demandes de primes PAC, les projets d'investissements sur les exploitations et les aides à l'installation.

**En 2013, ce sont au total 4,9M € d'aides directes qui ont été versées aux agriculteurs du département**

Désormais plus de 2 exploitations sur trois réalisent leur demande d'aides PAC par téléprocédure via le site « TELEPAC ». En 2014, le département passe à la démarche « zéro papier » et les agriculteurs devront donc télé déclarer leur dossier PAC.

Bien que le nombre d'exploitations agricoles soit modeste dans le département, l'agriculture joue un rôle majeur pour l'aménagement de nos territoires ruraux et plus particulièrement dans la préservation de l'environnement.

**En 2013, 24 nouvelles exploitations agricoles se sont engagées dans des mesures agro-environnementales territorialisées, soit pour la préservation de captages, soit pour le maintien de la biodiversité dans des sites Natura 2000. Au total, plus d'une exploitation sur trois a souscrit des engagements environnementaux ces cinq dernières années**

Les projets d'installation en agriculture se sont nettement développés depuis 2011 tout en se diversifiant. La commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA) présidée par le Préfet et animée par la DDT met régulièrement en exergue la consommation importante de foncier agricole dans des projets

d'aménagement ; qui impacte peu à peu l'économie agricole du département.



## L'État soutient l'activité des entreprises et l'emploi et accompagne les procédures de licenciement

### Les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et compétences encouragées

L'unité territoriale de la DIRECCTE a conclu, en novembre 2012, une convention de préparation des entreprises aux enjeux de la GPEC avec la CCI 90 en direction des entreprises de commerce et de service du Territoire de Belfort. 32 entreprises ont été sensibilisées à la GPEC, notamment celles impactées par le projet Optymo II.

En 2013, une plateforme d'appui aux mutations économiques a vu le jour sur l'Aire Urbaine en lien avec le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

Cette plateforme est structurée autour des 3 thématiques principales :

- Axe 1 : Renforcer la synergie entre les acteurs économiques et de l'emploi pour faire face aux enjeux du territoire.
- Axe 2 : Accompagner les PME et TPE de l'Aire urbaine par des actions collectives et inciter ces entreprises à anticiper leurs besoins en compétences, par la promotion des outils de GPEC.
- Axe 3 : Accompagner les salariés et les salariés licenciés économiques dans leur transition professionnelle.

### Le contrat de sécurisation professionnelle

Le CSP s'adresse aux salariés des entreprises visées par une procédure de licenciement économique. Il leur permet de bénéficier d'un ensemble de mesures favorisant un reclassement accéléré vers l'emploi.

**En 2013, 267 salariés ont adhéré au contrat de sécurisation professionnelle et 62 ont adhéré au CSP ouvert aux personnes en fin de CDD ou d'intérim**

## L'État concentre ses efforts sur le développement d'un emploi durable

En 2013, la bataille pour l'emploi a constitué l'enjeu majeur dans un département où le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A s'élève à 8 415 contre 8116 en 2012, soit une augmentation de 2,6 %. Les demandeurs d'emplois de catégories A, B, C augmentent de 4,1%, 11 646 contre 11 035 en 2012.

Globalement, la demande d'emploi a subi une croissance constante tout au long de l'année 2013 et la dégradation du marché du travail a affecté plus particulièrement la catégorie des plus de 50 ans, les travailleurs handicapés et les chômeurs de longue et très longue durée. En revanche, **la part des jeunes baisse de 4,3 %.**

### Mobilisation des leviers pour l'emploi

#### Les contrats uniques d'insertion

Les contrats aidés constituent une première étape d'un retour à l'emploi (CAE dans le secteur non marchand) ou comme déclencheur d'embauche (CIE dans le secteur marchand) pour les publics prioritaires tels que les demandeurs d'emploi de longue durée, les jeunes, les seniors, les travailleurs handicapés et les allocataires de minima sociaux.

#### Les emplois d'avenir

Le dispositif est au coeur des actions menées en 2013.

Les emplois d'avenir constituent un premier pas vers l'emploi des jeunes peu ou pas qualifiés et notamment des jeunes résidant dans les zones urbaines sensibles et des personnes handicapées peu ou pas qualifiées de moins de 30 ans.



#### L'alternance

Adaptée à un large public de jeunes et d'adultes en voie de formation, l'alternance permet la concrétisation des formations par l'implication de chaque candidat dans un travail pratique en entreprise.

Malgré un contexte économique difficile, le nombre de contrats en alternance (contrats



d'apprentissage et contrats de professionnalisation) est supérieur à celui de 2012 :

Des actions en faveur de la formation en alternance ont été organisées en 2013 :

- édition à 25 000 exemplaires d'un guide « l'alternance c'est tendance », (édition commune par les 2 Maisons de l'Emploi de l'Aire Urbaine),
- 2 forums alternance destinés à rapprocher les jeunes des entreprises ont été organisés à la MIFE de Belfort.

**En 2013, les outils d'aide au retour à l'emploi ont permis de signer :**

- 995 CAE et 139 CIE
- 234 contrats emploi d'avenir (dont 47 pour le public issu de ZUS)
- 757 contrats d'apprentissage
- 260 contrats de professionnalisation

### **Un soutien financier renforcé pour l'accompagnement des publics les plus en difficulté**

#### **Allocation CIVIS**

Le "contrat d'insertion dans la vie sociale" (CIVIS) s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans révolus rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat est conclu avec la mission locale. Le CIVIS n'est pas un contrat de travail mais un dispositif destiné à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

**516 jeunes ont bénéficié de l'allocation CIVIS en 2013**

#### **Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes**

Le Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes activé au niveau territorial, est destiné à financer des actions complémentaires à l'accompagnement personnalisé et renforcé pour les bénéficiaires de 16 à 25 ans en CIVIS, confrontés à l'addition d'obstacles multiples (sociaux, familiaux, culturels et relationnels, etc)

**116 jeunes ont bénéficié du fonds en 2013**

#### **L'aide personnalisée de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA**

Financée par l'État via le Fonds National des Solidarités Actives, l'APRE est attribuée aux bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de recherche d'emploi afin de permettre la prise en charge de tout ou partie des coûts auxquels doivent faire face ces personnes lorsqu'elles débutent ou reprennent une activité professionnelle que ce soit sous la forme d'un emploi, d'une formation ou de la création d'une entreprise.

Les champs d'intervention justifiant la mobilisation de l'aide sont notamment les dépenses visant à satisfaire la mobilité, l'équipement professionnel, l'hébergement, le mode de garde des jeunes enfants, les frais de formalités administratives.

4

**En 2013, pour un montant de 154 610 €, 265 allocataires du RSA socle ont bénéficié de cette aide.**

### **Financement des structures accompagnant les demandeurs d'emploi**

#### **Le déploiement du service civique**

Le Service Civique permet aux jeunes de 16 à 25 ans qui le souhaitent de s'engager sur une période de 6 à 12 mois, pour une durée de mission représentant au moins 24 heures hebdomadaires au service de la collectivité et de l'intérêt général. L'agence du service civique préconise une durée de mission n'excédant pas 8 mois. Le Service Civique donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État à hauteur de 467.34€ par mois et par jeune. Cette indemnité est complétée d'une autre à charge de l'organisme d'accueil d'un montant de 106.31€. Le service civique ouvre également droit à un régime complet de protection sociale.

**Depuis le début du dispositif, 136 jeunes ont effectué une mission dans le territoire. En 2013, 87 jeunes ont été recrutés.**

#### **Mission locale**

Dans le cadre de la convention pluri-annuelle d'objectifs signée avec la mission locale du Territoire de Belfort (montant de la subvention : 428 703 euros), **459 jeunes sont entrés dans le dispositif en 2013, 217 en sont sortis pour emploi dont 155 pour emploi durable (33 en alternance). Au 31 décembre 2013, 548 jeunes étaient suivis par la mission locale.**

#### **Ecole de la deuxième chance**

Une convention d'un montant de 59 000 euros a

été signée avec l'E2C visant à renforcer qualitativement l'accompagnement vers l'emploi des 60 à 80 nouveaux entrants et former au total sur l'année une centaine de jeunes. Un financement de l'ACSE à hauteur de 19 125€ a également été obtenu par l'E2C pour l'accompagnement de 26 jeunes issus de ZUS en complément des crédits DIRECCTE. Par ailleurs le recours à l'alternance est privilégié. L'objectif fixé est de 60 % de sorties positives.

### Semaine de l'industrie

La Semaine de l'industrie permet au grand public, en particulier aux jeunes et aux demandeurs d'emploi de découvrir l'industrie et ses métiers. A Belfort, l'édition 2013 a été marquée par la présence du train de l'innovation le 22 mars en présence du Ministre du redressement productif. Dans le cadre de la troisième édition de la Semaine de l'Industrie qui s'est tenue dans toute la France du 18 au 24 mars 2013, la Préfecture du Territoire de Belfort a organisé dans le hall de la Préfecture une exposition de produits conçus, réalisés, fabriqués par les entreprises industrielles du Territoire de Belfort. 13 entreprises représentant plus de 3100 emplois dans le Territoire de Belfort avaient accepté de participer à cet événement en exposant leurs produits (Altia Stamping, Bâches Laily, CFPS, GEEP, Visteon Systèmes intérieurs, Belplast, Creathes, Eurocast, Milgred, Scaritech, Ultralu, Macplus).



# Aménager le territoire pour renforcer son attractivité

## L'Etat participe activement à la création en France d'un pôle d'excellence mondial d'intégration de système pour l'énergie

### Vallée de l'énergie

Le principe d'inscrire la « filière énergie » comme nouvelle filière économique prioritaire a été retenu dans le cadre des États Généraux de l'Industrie en Franche-Comté.

Depuis quelques années, l'État et les collectivités encouragent l'émergence de cette filière stratégique.

Une association « Vallée de l'Énergie » portée par les industriels directement concernés, a été créée en juin 2011. Cette association veut développer les synergies entre les entreprises elles-mêmes, donneurs d'ordres ou sous-traitantes, de fédérer des programmes de recherches entre les laboratoires universitaires et les centres de recherches privés, porter des actions collectives et de développer les compétences.

Plusieurs projets sont portés par la Vallée de l'Énergie :

**Promotion d'un pôle d'excellence international d'intégration de système complexe pour la production, la gestion et la distribution d'énergie.** Les industriels de la Vallée de l'Énergie souhaitent s'organiser en « cluster » pour fournir une réponse coordonnée aux enjeux stratégiques de demain.

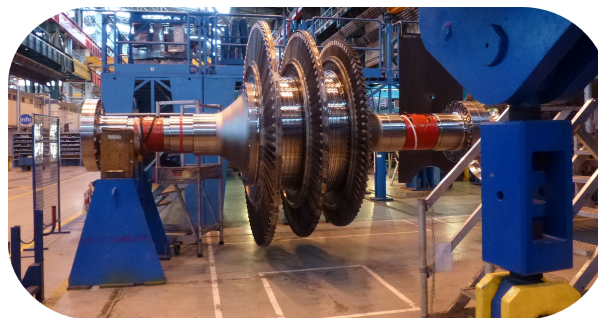
**Projet DYNAMENE :** Le dossier a été déposé dans le cadre de l'appel à projet national sur les filières industrielles du Programme des Investissements d'Avenir. Le projet vise à créer un établissement offrant, grâce aux investissements qui font l'objet de cette demande, des prestations d'essais multi-fluides, des formations techniques et des bilans et conseils énergétiques sous deux ans à partir du lancement du projet. Cette plateforme technologique nommée Dynamène a pour objectif de gérer deux projets collaboratifs, l'unité d'essais multi-fluides et l'unité de système de mesure énergétique sur le site industriel de Belfort (« ECOTECHN'HOM »).

Le projet prévoit également une valorisation des nombreux bancs des établissements universitaires locaux (filiales Sciences, Techniques et Gestion de l'Industrie).

Ce centre permettra à l'ensemble des entreprises utilisatrices de mutualiser un investissement lourd, tant en termes financiers que techniques. Cette plateforme structurante permettra à chaque

utilisateur de tester ses propres équipements, mais également de pouvoir tester les équipements de différents partenaires.

Le projet déclaré éligible fin 2013, vient en support de l'ambition de création du pôle d'excellence d'intégration de système complexe.



### L'accord cadre pour le développement des emplois et des compétences

La signature de l'ADEC dans le domaine de l'énergie s'est déroulée le 13 mars 2013 en présence du Préfet du Territoire de Belfort, du Préfet de région, de l'union des industries et des métiers de la métallurgie, de la fédération SYNTEC, la fédération CINOV et des organisations syndicales.



L'accord comprend 3 axes :

**Axe 1 :** Diagnostic des formations existantes par niveaux et par territoires

**Axe 2 :** Sécurisation des parcours professionnels (aide aux actions de GPEC, de formation et de formations de tuteurs ou de formateurs internes).

**Axe 3 :** Adaptation des connaissances aux caractéristiques du secteur de l'énergie.

L'ADEC s'adresse aux salariés employés par les entreprises de la métallurgie (UIMM) et de

l'ingénierie et conseil (SYNTEC-CINOV), en priorisant ceux qui nécessitent une élévation des compétences.

**L'ADEC a pour objectif de soutenir 100 entreprises et 600 salariés sur trois ans pour un montant total de 1 155 000 €**

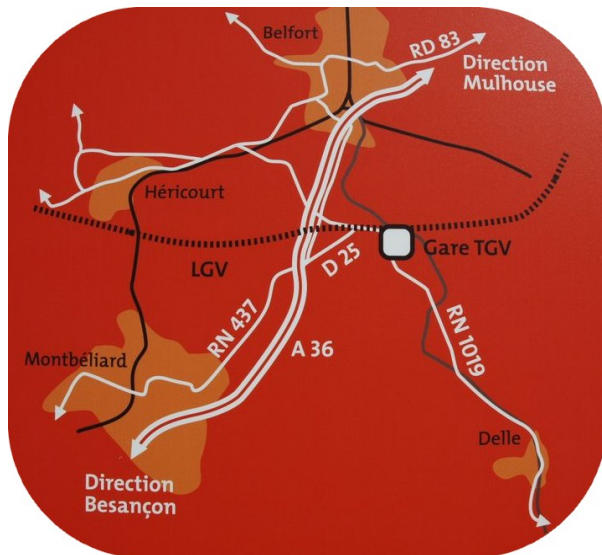
## La valorisation de l'espace médian

### Réouverture de la ligne ferroviaire Belfort-Delle

Par la décision du 28 mars 2013, le Conseil d'Administration de Réseau Ferré de France, a approuvé les études d'avant-projet pour un montant estimé à 110,51 millions d'euros. L'ensemble des co-financeurs, français, suisse et RFF ont élaboré une convention de financement qui sera définitivement signée au cours de l'année 2014.

La participation de l'État à hauteur d'un peu plus de 23M d'euros a été confirmée au titre de la loi de finances 2013.

Au cours de l'année 2013, RFF a par ailleurs entamé les études détaillées nécessaires à la conduite des procédures administratives et environnementales préalables à l'engagement des travaux, et pour lesquels les services de l'État sont étroitement associés et mobilisés dans la perspective de la mise en service prévue fin 2016.



### L'aménagement de l'échangeur entre l'A36 et le RN1019

Inscrit au programme de développement et de modernisation des infrastructures (PDMI), les études d'avant-projet de l'aménagement de l'échangeur entre l'A36 et la RN 1019 à Sévenans

ont été finalisées mi-2013 et sont en cours d'instruction par le ministère en vue de son approbation. Le maître d'œuvre, la Direction Interdépartementale des Routes (DIR Est) a démarré les études de projet en septembre 2013 qui doivent s'achever courant 2014. Les premiers travaux sont envisagés au second semestre 2014. S'agissant des acquisitions foncières, l'ordonnance d'expropriation nécessaire à la maîtrise complète du foncier a été prononcée le 25 octobre 2013. Les procédures d'acquisitions amiables sont toutefois privilégiées et se poursuivent : sur les dix-sept parcelles concernées par cette ordonnance, dix promesses de vente sont désormais signées. Les premiers travaux sont envisagés au second semestre 2014 et consisteront dans un premier temps à dégager les emprises et dévier les réseaux existants.

### Transports exceptionnels dans le Territoire de Belfort.

Outre l'instruction de 1440 demandes d'autorisations de transports exceptionnels dans le département par la DREAL, l'accent a été mis par les services de l'État, les gestionnaires de voiries et les entreprises concernées, sur le bon avancement des travaux nécessaires pour permettre, en particulier à General Electric d'expédier, à partir de début 2014, une nouvelle génération de turbines via l'itinéraire routier historique entre Belfort et le Port autonome de Strasbourg.



### L'État s'associe au projet de pôle d'échange multimodal

Les services de l'État sont associés à l'étude engagée sur l'évolution de la gare SNCF de Belfort et de son environnement pour y développer la multimodalité. Les attentes de l'État, en qualité de co-financeur de cette étude, visent au développement de l'inter-modalité dans le contexte de forte évolution de la mobilité à l'échelle de l'agglomération et de l'aire urbaine, avec l'objectif de favoriser le report modal des déplacements vers le transport en commun et les modes doux.

## L'État porte une attention particulière au réaménagement touristique du Ballon d'Alsace

Le Ministère de l'écologie et du développement durable a réalisé une visite du site le 4 juillet 2012 qui avait pour objectif de rendre compte de l'état du site et du niveau d'avancement de l'Opération Grand Site (OGS) engagée depuis le début des années 2000.

À ce jour, le Ballon d'Alsace figure sur la liste nationale des Opérations Grands Sites (OGS) en cours d'étude. La démarche OGS devait permettre d'élaborer un projet global, présentant un programme d'actions pour sa restauration, sa préservation, sa gestion et sa mise en valeur en vue d'une validation par la commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Le projet de lettre d'intention produit par le SMIBA a été transmis début 2014, au Ministère de l'écologie.

La note d'intention définitive prendra en compte les observations formulées en retour par le ministère et sera transmise officiellement par le préfet du Territoire-de-Belfort pour valoir demande formelle d'engagement d'une Opération Grand Site.

## L'État participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants

### La lutte contre l'affichage publicitaire illégal

Suite à la réforme de la réglementation concernant l'affichage publicitaire extérieur, les enseignes et les pré-enseignes intervenue début 2012, un travail de recensement de l'affichage publicitaire illégal sur le parc du Ballon des Vosges a débuté en 2013. Cette démarche sera reconduite en 2014 pour ce site et sur l'ensemble du département.

La DDT accompagnera en 2014 les collectivités concernées désireuses d'établir un règlement local de publicité pour mettre les dispositifs en conformité avec la réglementation.

### La préservation des richesses naturelles

Les enjeux quantitatifs et qualitatifs de l'eau et des milieux aquatiques sont cruciaux dans le Territoire de Belfort et sont parfois source de tensions avec les collectivités locales. Dans ces domaines, en 2013 la DDT a notamment mis en œuvre ou contribué à :

- la conformité des documents d'urbanisme au Schéma départemental d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE)
- la définition des enjeux et objectifs du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant de l'Allan en cours d'élaboration
- la révision du SDAGE (2016-2021) et de

son programme de mesures

- la mise en place de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), du comité permanent eau (CPE), de la mission inter-services de la police de l'environnement (MIPE) et du comité permanent biodiversité (CPB)

- l'instruction des grands projets d'infrastructure et d'aménagement (stations d'épuration, ZAC ...) au titre de l'application de la loi sur l'eau

- la mise en place du plan de contrôles dans le domaine de l'eau, dans une démarche qualité et de l'application du protocole d'accord quadripartite

- le contrôle de la conformité des stations d'épuration au titre de l'arrêté ministériel du 22/06/2007

- la protection des aires d'alimentation de cinq captages

- le suivi des études de détermination des volumes prélevables sur le bassin de la Savoureuse et de délimitation des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable

- la délimitation des zones de frayères et des zones d'alimentation ou de croissance de la faune piscicole du territoire de Belfort.

- la réalisation de vidéos pédagogiques sur les zones humides.



# L'Etat solidaire: renforcer la cohésion sociale

## La politique de la ville

### Le financement d'activités au profit des populations des territoires prioritaires

En 2013, le montant de la dotation de l'Acse pour le CUCS s'est élevé à 619 922 euros :

- 614 722 euros de dotation initiale
- 1 200 euros pour les places labellisées « Internats d'Excellence » (600 euros par jeune de ZUS)
- 4 000 euros au titre du programme des cordées de la réussite (projet porté par l'UTBM)

**54 projets portés par 28 structures ont été financés pour un montant total de 619 922 € .**

### Le financement des postes d'adultes relais

Les postes d'adultes-relais sont réservés à des personnes d'au moins 30 ans et sans emploi. Le bénéficiaire conclut un contrat de travail afin d'assurer des missions de médiation sociale et culturelle.

Le département dispose de 11 conventions adultes relais actives

- 8 postes sont situés en ZUS (dont 4 sur les Résidences, 2 sur les Glacis et 2 sur l'Arsoy);
- 1 poste sur le quartier de la Voinaie à Delle;
- 1 poste sur Belfort Nord;
- 1 poste à la Maison des Adolescents;

**En 2013, le département dispose de 11 postes d'adultes relais qui représentent une aide de l'État de 236 700€**

### Les nouveaux contrats de ville

Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, l'année 2014 est donc une année de transition, reposant encore contractuellement sur les CUCS signés en 2007, mais préparant les futurs contrats de ville, basés sur la nouvelle géographie prioritaire qui sera définie d'ici l'automne 2014.

En 2013, le Ministre délégué à la ville a lancé la concertation : « Quartiers : engageons le changement ! », réunissant l'ensemble des acteurs

associés à la politique de la ville.

En 2014, l'agence a transféré ses missions au Commissariat Général à l'Égalité des Chances (CGE).

### Soutien aux partenaires locaux de la rénovation urbaine

Fin 2013, était engagée la totalité des subventions ANRU programmées dans le Territoire de Belfort, soit 32,9M d'euros dans le cadre de la convention de rénovation urbaine de Belfort-Offemont et 750 000 euros dans celui de l'opération isolée de Beaucourt.

**En 2013, près de 400 000 € ont été engagés, et 1,4M € ont été versés aux maîtres d'ouvrage locaux.**

L'année a été marquée tout particulièrement par la signature, le 31 juillet 2013, de l'avenant de sortie de convention du PLRU de Belfort-Offemont, fixant les dates limites de demandes de premier acompte et de solde pour toutes les opérations conventionnées, permettant le redéploiement des dernières aides ANRU pour le financement de deux opérations nouvelles :

- la **réhabilitation, notamment thermique, de 68 logements sociaux situés rue de la Paix, dans le quartier des Glacis du Château ;**

- l'**élaboration du projet stratégique local (PSL)**. Cette étude pilotée par la Communauté d'Agglomération Belfortaine constitue le socle du diagnostic nécessaire à la mise en oeuvre des contrats de ville.

**Le PLUR, qui représente un montant de 152M € de travaux fin 2013 a bénéficié de 32,9M € de subventions ANRU. Toutes les opérations du PLUR sont aujourd'hui engagées, à savoir :**

- 612 démolitions, toutes achevées;
- 581 logements sociaux livrés ou engagés;
- 1 892 réhabilitations, dont 1 824 livrées;
- 81 résidentialisations achevées;
- 21 opérations d'aménagement réalisées ou engagées

Le niveau d'engagement financier des crédits ANRU est de 100 % (soit 32,9M d'euros) contre 87 % au niveau national (bilan ANRU 2013). D'ores et déjà 90 % des crédits ANRU engagés sont payés aux maîtres d'ouvrage locaux (soit 29,8M d'euros sur les 32,9M d'euros engagés).

## **L'État mobilisé pour l'insertion des personnes vulnérables**

### **L'insertion des personnes handicapées**

La déclinaison territoriale du Plan Régional, nécessité l'installation d'une Instance de Suivi et de Planification Territoriale (ISPT) au niveau de l'Aire Urbaine.

L'ISPT de l'Aire Urbaine s'est réunie deux fois en 2013. Son plan d'actions comporte la diffusion d'outils aux entreprises pour favoriser l'insertion professionnelle des Travailleurs Handicapés (TH), le développement du dispositif de Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels en lien avec l'AFPA, la création d'un site internet ou bien encore la conclusion de pactes territoriaux avec des entreprises pour faciliter l'insertion professionnelle des TH.

Sur l'Aire Urbaine, le chômage des travailleurs handicapés a augmenté de 17 %. Cette dégradation des conditions d'emploi des personnes handicapées s'explique notamment par des non renouvellements de poste, de faibles recrutements et le profil des DETH (au niveau régional, 48 % d'entre eux ont plus de 50 ans et 49 % un faible niveau de qualification).

Une convention a été signée le 28 septembre, entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Pôle Emploi et le Préfet du Territoire de Belfort

## **L'État soutient le logement social et responsable**

### **Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées**

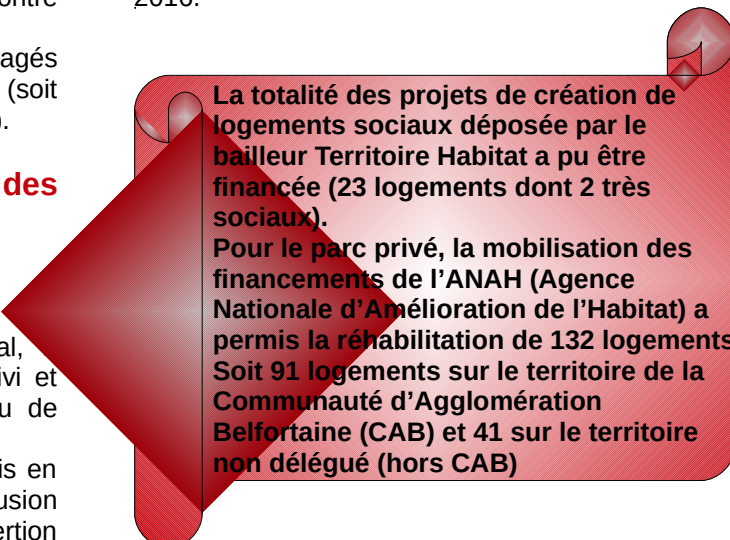
Le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) 2012-2016 est animé conjointement par les services de l'État et le Conseil Général.

Les actions en 2013 ont porté sur, l'amélioration des dispositifs de prévention des expulsions locatives, en lien avec les dispositions du plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion locative, et d'autre part sur le développement de la lutte contre la précarité énergétique dans le département.

### **Délégation des aides à la pierre**

Le partenariat engagé dans le domaine du logement entre l'État et la Communauté d'Agglomération Belfortaine s'est poursuivi en 2013, dans le cadre de la convention de délégation

des aides à la pierre couvrant la période 2011 à 2016.



**La totalité des projets de création de logements sociaux déposée par le bailleur Territoire Habitat a pu être financée (23 logements dont 2 très sociaux).**

**Pour le parc privé, la mobilisation des financements de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) a permis la réhabilitation de 132 logements, Soit 91 logements sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB) et 41 sur le territoire non délégué (hors CAB)**

L'enjeu essentiel pour l'État est de favoriser un parc de logements plus économe en énergie, dans un souci à la fois social et environnemental, qui s'est traduit par :

- la mobilisation des fonds européens (FEDER) dans la réhabilitation thermique du parc social ;

- la poursuite de la montée en puissance du programme Habiter Mieux, engagé en 2011 et associant notamment l'ANAH et les collectivités locales.

### **L'accès à l'hébergement et au logement des personnes défavorisées**

Le dispositif d'hébergement était à saturation toute l'année 2012, la structure a du recourir à des chambres d'hôtels.

Rendre le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) plus opérationnel est une mesure phare du projet territorial de sortie de l'hiver validé par les partenaires début 2013.

Cela s'est traduit par le renforcement des moyens humains pour disposer d'une véritable plate-forme d'accueil, d'orientation, qui assure un rôle d'observatoire social avec un suivi des publics accueillis.

Une réflexion concertée a été entreprise en 2013 sur un diagnostic départemental du logement.

Une meilleure gestion régionale via un changement d'applicatif :

- une instance de coordination régionale des 4 SIAO mise en place en novembre 2013 et une charte de fonctionnement du SI SIAO a été élaborée au niveau régional.

### **L'hébergement des demandeurs d'asile en centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA)**

Le projet d'extension présenté par CADA Adoma a été retenu par le Ministère de l'intérieur. Le 18 décembre 2013 un arrêté porte extension de la capacité d'accueil du CADA de 100 à 124 places. L'ouverture des 24 places supplémentaires intervenue en avril 2014.

Une nouvelle convention de fonctionnement du CADA, en conformité avec la circulaire du 19 août 2011 (relative aux missions des CADA et aux modalités de pilotage du dispositif national d'accueil) ainsi qu'à celles du décret n° 2013-113 du 31 janvier 2013 a été signée le 12 novembre 2013.

Une convention d'organisation de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile en Franche-Comté a été signée le 26 septembre 2013 entre le préfet de région, les préfets de département et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).



# Garantir la sécurité des personnes et des biens

## L'État garantit la sécurité et l'ordre public

### Les résultats de la lutte contre la délinquance

En 2013, dans le Territoire de Belfort, le bilan de la lutte contre la délinquance fait apparaître une hausse de la délinquance générale de 6,6 %.

Une nouvelle présentation de la statistique de la lutte contre l'insécurité est mise en application depuis mars 2013. Elle vise à améliorer la compréhension des phénomènes de délinquance

grâce à plusieurs indicateurs thématiques. Parmi les principales évolutions, il est créé :

- un indicateur spécifique aux violences familiales, comprenant en particulier les violences conjugales,
- un indicateur pour suivre la grande criminalité (crimes et délits les plus graves),
- un indicateur dédié à la lutte contre l'insécurité routière,
- les infractions ou incivilités seront suivies grâce à l'indicateur « comportements portant atteinte à la tranquillité publique ».

Evolution des indicateurs de la lutte contre la délinquance entre 2012 et 2013 :

Zone concernée	Délinquance globale		Les atteintes aux biens		Les atteintes volontaires à l'intégrité physique		Les escroqueries et infractions économiques et financières		Infractions relevées par l'action des services IRAS	
	Zone police	Zone gendarmerie	Zone police	Zone gendarmerie	Zone police	Zone gendarmerie	Zone police	Zone gendarmerie	Zone police	Zone gendarmerie
Faits constatés en 2013	4438	2138	2522	594	828	220	451	230	433	137
Faits constatés en 2012	4430	1713	2403	524	814	172	441	155	541	180
Evolution des faits	+0,18 %	+19,9 %	+4,7 %	+11,8 %	+1,8 %	21,8 %	+2,2 %	+32,6 %	-19,9 %	-23,9 %

### Protéger les personnes âgées

L'opération « tranquillité senior » a été reconduite en 2013 : distribution de plaquettes de sensibilisation, recensement des personnes vulnérables au sein des communautés de brigades, **214 personnes ont été sensibilisées dans le cadre de l'opération.**

### Une action spécifique pour lutter contre les cambriolages

Suite au plan national de lutte contre les cambriolages, la création en octobre 2013, de la cellule anti-cambriolage a permis de traiter en profondeur les phénomènes sériels de basse intensité identifiés dans le cadre de la lutte contre les délits d'appropriation. Cette cellule est constituée d'enquêteurs chevronnés issus du groupement de gendarmerie et de la direction départementale de la sécurité publique.

Les objectifs opérationnels sont :

**la lutte contre la recrudescence des cambriolages et la déclinaison du plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée.** En zone gendarmerie un GELAC (groupe d'enquête de lutte anti-cambriolages) a été mis en place au mois de décembre 2013 afin de lutter contre la délinquance de proximité, renforcement des patrouilles de proximité dans les zones commerciales.



### **la sensibilisation et la formation des acteurs.**

Dans ce cadre trois réunions pour accompagner le plan de lutte contre les cambriolages ont réuni les représentants du monde commerçant le plus exposé (bijoutiers, buralistes, restaurateurs...) en lien avec la CCI et les communes.

### **L'opération « tranquillité vacances »**

Cette opération vise à enrayer de manière significative le nombre de cambriolages susceptibles d'être commis en l'absence des habitants partis en vacances.



Pour bénéficier de ce service gratuit, les habitants et les commerçants sont invités à se présenter auprès du commissariat de Belfort ou de la brigade de gendarmerie à laquelle leur commune de résidence est rattachée.

**Pour l'été 2013, 816 personnes se sont inscrites dans le Territoire de Belfort. Au total, les services de police et de gendarmerie ont mené plus de 2 680 opérations de contrôles. Aucune de ces personnes n'a été victime de cambriolage durant cette période**

### **Les actions de prévention de la délinquance financées par le fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)**

D'un montant de 202 357 euros, dont 18 457 euros au titre de la vidéoprotection, le FIPD a permis d'équiper en vidéoprotection le secteur de la gare de Belfort dans le cadre du projet Optymo et d'une façon générale de soutenir plusieurs projets notamment dans les domaines de la prévention de la délinquance des jeunes, la prévention de la récidive, la lutte contre le décrochage scolaire, le soutien à la parentalité, l'aide aux victimes et les violences intra-familiales ainsi que celles faites aux femmes.

### **Plan départemental de prévention de la délinquance (PDPD) 2013/2017**

La stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013/2017 se substitue au plan national de prévention de la délinquance et d'aide

aux victimes 2010/2012, arrivé à son terme au 31 décembre 2012. Elle a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire et se décline dans des plans départementaux de prévention de la délinquance.

Ce plan départemental de prévention de la délinquance 2013/2017 est structuré en trois programmes, selon les axes définis dans la stratégie nationale :

- programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance : c'est l'axe prioritaire de la stratégie nationale. Il a pour objectif d'éviter le basculement et l'enracinement des jeunes dans la délinquance. Adolescents et jeunes majeurs sont au cœur des enjeux.

- programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et d'aide aux victimes : il vise à favoriser une meilleure articulation et un ancrage local plus fort des dispositifs en direction des victimes et des femmes, avec en particulier le développement des intervenants sociaux en police et en gendarmerie.

- programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique : il suppose une démarche globale qui se traduit par des schémas locaux de tranquillité publique.

Trois groupes de travail ont permis l'implication de tous les acteurs concernés et la définition de pilotes pour chaque action afin de pouvoir assurer le suivi et dresser un bilan annuel de ce plan. Il se veut opérationnel et a vocation à évoluer en fonction des besoins.

### **La pré-plainte en ligne**

**En 9 mois de fonctionnement, ce sont plus de 300 plaignants qui après enregistrement de leur plainte sur internet sont venus, sur rendez-vous, bénéficier d'un accueil personnalisé qui leur a permis de finaliser leur dépôt de plainte en moins de 20 minutes**

### **La mise en place de patrouilles spécifiques pour lutter contre la délinquance de proximité**

#### **La brigade VTT**

**Cette unité de terrain constituée de 6 fonctionnaires de police** (un brigadier, trois gardiens de la paix et deux adjoints de sécurité) destinée à agir au plus près de la population a **procédé à 294 interpellations.**

Le travail de cette brigade s'est plus spécifiquement orienté autour de 3 grands axes :

- la lutte contre la délinquance avec un

nombre d'arrestation important, notamment en matière de lutte contre les stupéfiants, vols aggravés, personnes recherchées

- la sécurité routière par des contrôles routiers fixes et en maraude
- un travail de proximité (patrouilles dans les squares publics.)



### Mise en place d'une patrouille VTT durant la période estivale au lac du Malsaucy

Deux gendarmes en VTT appuyés par une patrouille en véhicule sont chargés d'assurer la surveillance du site du Malsaucy et des communes environnantes. Une patrouille est également activée les jeudis en soirée (projection de films). À la fois préventive et répressive, la mission des forces de l'ordre consiste en un travail de surveillance et de répression de la délinquance de proximité.

7 opérations conduites dans le cadre de la CORAT (coordination opérationnelle renforcée dans les agglomérations et les territoires), 58 patrouilles effectuées sur le site, 91 infractions de circulation, 2 plaintes d'estivants pour dégradations sur véhicules, aucune plainte de riverain n'a été enregistrée.

### Les renforts sécurisation

En 2013, la préfecture a obtenu 14 renforts de forces mobiles de la Zone de défense Est, notamment à l'occasion du FIMU et des Eurockéennes, ainsi que pour les fêtes de fin d'année. Ces renforts ont également été mobilisés pour procéder à des missions ponctuelles de sécurisation pendant toute l'année.

### L'État mène une action volontariste sur

## la sécurité routière pour protéger les automobilistes

### L'accidentologie routière : une tendance à la hausse

Les chiffres de la sécurité routière pour l'année 2013 montrent des résultats moins performants qu'en 2012. Ils ne permettent pas d'en déduire une dégradation. Mais il faut noter dans ce bilan l'augmentation des accidents graves.



**Le nombre d'accidents corporels de la route et le nombre de blessés non hospitalisés sont stables. Par contre, le nombre de tués et de blessés hospitalisés augmente après deux années de baisse.**

Une ou plusieurs infractions au code de la route sont à l'origine des 8 accidents mortels de la route constatés dans le Territoire de Belfort en 2013. Le facteur alcool et/ou stupéfiant est présent dans 75 % de ces accidents. Quatre des personnes décédées étaient des piétons.

	2013	2012	2011	2010	Evolution 2012/2013
Accidents corporels	191	190	214	205	+0,50 %
Personnes tuées	8	5	7	7	+3 Décès
Personnes blessées	238	226	249	257	+5,00 %
Dont blessés non hospitalisés	191	192	208	196	-0,50 %
Dont blessés hospitalisés	47	34	49	61	+38,00 %

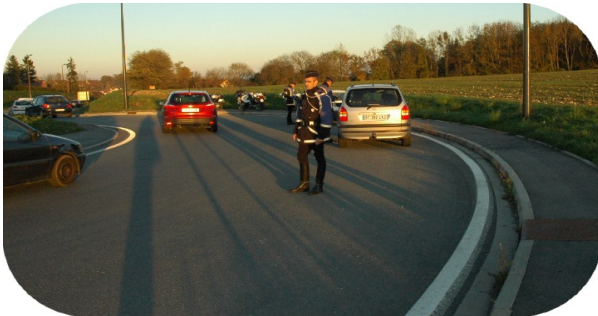
### Les contrôles routiers et automatisés

#### Les contrôles routiers

Les chiffres de l'insécurité routière pour l'année 2013 contredisent la tendance favorable observée ces deux dernières années.

	2013	2012
Nombre de dépistages d'alcoolémie pratiqués	29995	39233
Nombre de dépistages positifs	578	475
Nombre de P.V établis pour excès de vitesse	1876	2022
Nombre de mesures de suspension :		
-suite à alcoolémie	295	253
-suite à excès de vitesse	23	9
-suite à consommation de stupéfiants	51	65

L'utilisation du véhicule banalisé, couplé avec des patrouilles en tenue, donne d'excellents résultats dans la recherche des infractions graves génératrices d'accidents.



### Le contrôle sanction automatisé

	2013	2012	2011
Radars fixes	51879 * panne 6 mois	105836	100942
Radars embarqués	12785	20594	34843
Radars de feux	2505	128	-
Total	67170	126558	135785

Plus des deux tiers des infractions à la vitesse sont constatées sur autoroute.

### La lutte préventive contre l'insécurité routière dans le cadre du plan départemental de sécurité routière (PDASR)

Les actions mises en œuvre ont pour but de permettre une amélioration durable du comportement de l'ensemble des automobilistes.

**En 2013, le plan départemental d'actions de sécurité routière a représenté un budget de 54 000 € permettant la réalisation de 40 opérations de prévention autour des cinq enjeux départementaux de sécurité routière**

Parmi celles-ci, on peut citer :

- 14 actions en direction du public jeune.
- 7 actions portant sur l'enjeu alcool et stupéfiants.
- 7 actions portant sur l'enjeu deux-roues motorisés.
- 2 actions portant sur l'enjeu vitesse.
- 2 actions portant sur l'enjeu piéton.
- 8 actions concernant plusieurs des enjeux locaux de sécurité routière.

### Réforme des permis de conduire des poids lourds et des deux-roues

La politique locale d'éducation routière s'est attachée en 2013 à la mise en place de la réforme du permis de conduire des catégories du groupe lourd et deux roues motorisés, les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPSCR) ont bénéficié de journées de formation théorique et pratique pour se préparer à ces réformes.

En parallèle, la démarche d'harmonisation demandée par la DSCR concernant les examens de la catégorie B s'est poursuivie durant l'année écoulée.

### Stage de sensibilisation à la sécurité routière et agrément des animateurs et des psychologues des centres de récupération de points

La loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure a modifié le délai entre deux stages de sensibilisation à la sécurité routière ouvrant droit à récupération de points. Ce délai est passé de deux ans à un an. Cette réglementation applicable depuis le 15 mars 2011 avait entraîné une augmentation de 23,30 % le nombre de stages effectués durant l'année 2012 dans le département (582 stages enregistrés en 2012 contre 472 en 2011) mais ce chiffre n'a pas évolué en 2013 (591 stages en 2013 contre 582 en 2012).

### L'État déploie ses dispositifs en matière de sécurité civile

#### Bilan 2013 du travail de planification et des exercices de sécurité civile

Au cours de l'année 2013, le service interministériel de défense et de protection civile a organisé 3 exercices avec le concours des principaux acteurs de la sécurité civile dans le département (SDIS, gendarmerie, police, DDT, DMD, DDCSPP, CG90, associations de sécurité civile, gestionnaires de réseaux, maires).

Les thématiques de ces exercices étaient les suivantes :

- Plan rouge / secours à de nombreuses victimes (mai 2013)

- Crash d'avion de tourisme sur une base militaire (mai 2013)
- Peste aviaire (juin 2013)



Un travail d'élaboration de plan de secours indispensable à l'organisation de la gestion de crise et de document d'information préventive a été poursuivi en 2013.

Ont ainsi été élaborés :

- la disposition spécifique ORSEC distribution préventive de comprimés d'iode stable
- la disposition spécifique ORSEC plan particulier d'intervention ANTARGAZ
- la disposition spécifique ORSEC plan particulier d'intervention des bassins de rétention de la Savoureuse (barrages de Chaux)
- la disposition spécifique ORSEC plan particulier d'intervention des bassins de rétention de la Savoureuse (barrages de Sermamagny)
- la disposition générale ORSEC risques météorologiques
- le guide de communication de crise
- 102 dossiers de transmission d'informations aux maires et dossier d'information communal sur les risques majeurs
- le dossier départemental des risques majeurs du Territoire de Belfort

### Événements marquants

Une importante opération de déminage a eu lieu au cours de l'année 2013. Le service interdépartemental de déminage de Colmar a procédé à l'extraction et au convoyage de 10,5 tonnes d'obus découverts dans un puits d'aération des galeries souterraines du fort de Bessoncourt.



Comme chaque année, le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) en

tant que représentant du préfet a également participé dans le cadre de l'organisation des secours et de la sécurité aux réunions de préparation des deux grands rassemblements existant dans le Territoire de Belfort (FIMU et Eurockéennes). À cette occasion, des points de situation sont effectués journalièrement et une présence continue du SIDPC est effectuée dans un poste de commandement opérationnel situé sur le site des Eurockéennes durant tout le festival.

### Résultats des inspections des installations classées.

L'activité de l'inspection des Installations Classées a représenté sur 2013 :

- la réalisation de 3 contrôles inopinés et 32 visites d'inspection (dont 4 carrières),
- l'instruction de 2 dossiers de demande d'autorisation d'exploiter,
- la proposition de 13 arrêtés complémentaires ayant donné lieu à renforcement de prescriptions,
- la proposition de 3 arrêtés de mise en demeure,
- le traitement de 4 plaintes.

### Déchets

Une inspection a été réalisée dans l'établissement Chamois à Belfort (activité de récupération de mobiliers usagés et de métaux).

La totalité des centres VHU (véhicules hors d'usage) ont vu leur agrément technique renouvelé.

Une action particulière d'inspection inopinée des sites non agréés a été lancée en collaboration avec les services de gendarmerie et sera poursuivie sur l'année 2014.

### Prévention du risque de légionellose

La surveillance des tours aéroréfrigérantes s'est poursuivie en 2013. Le partenariat avec l'ARS s'est déroulé dans le cadre du nouveau protocole de collaboration signé le 7 juin 2011, lors de cas de légionellose déclarés. Seuls des cas isolés sont survenus en 2013 (5 demandes par l'ARS d'information sur les résultats d'autosurveillance des rejets des tours aéroréfrigérantes).

### Rejets dans l'eau

9 établissements sont concernés par l'action nationale de recherche et de réduction des substances dangereuses dans l'eau. Les arrêtés préfectoraux de surveillance initiale pour ces établissements ont abouti à la réception de 4 rapports de synthèse jugés recevables qui ont donné lieu à la proposition d'arrêté préfectoraux prescrivant la surveillance pérenne des rejets. Trois nouveaux établissements ont fait l'objet d'un

arrêté complémentaire prescrivant la réalisation de la campagne de surveillance initiale des rejets.

### Sites et sols pollués

**Le suivi et le traitement du site orphelin BBI Peintures à Valdoie** ont donné lieu à plusieurs arrêtés préfectoraux visant à la mise en sécurité du site (avec intervention ADEME) et à la prise de sanctions administratives (arrêtés de consignation financière et mise en demeure du mandataire liquidateur).

Le site est actuellement mis en sécurité et l'action administrative visant à l'élimination de l'ensemble des déchets et produits dangereux présents sur le site se poursuit.

**Les travaux de réhabilitation de l'ancienne UIOM de Fêche l'Église** sont achevés et ont fait l'objet d'un récolement. Le site fait actuellement l'objet d'une surveillance des eaux souterraines selon les prescriptions de l'arrêté préfectoral complémentaire du 11 mai 2011.

**Les travaux de réhabilitation de l'ancienne station-service ELF à Belfort** (avenue Jean Jaurès) sont engagés.

### Carrières

Les quatre inspections effectuées en 2013 ont permis de constater que la mise en application des dispositions du code du travail relatives à la gestion du risque généré par le travail en hauteur ont été réalisées sans appeler de remarques majeur.

### **La protection contre les nuisances et les inondations**

Durant l'année 2013, plusieurs travaux ont été réalisés par les services de la Direction Départementale des Territoires :

- l'instruction de la demande d'extension de l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) de Romagny-sous-Rougemont
- l'accompagnement du Conseil Général du Territoire de Belfort dans l'élaboration du plan de gestion des déchets non dangereux
- l'élaboration du plan de protection du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'A36 et de la N1019
- l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) Antargaz à Bourogne.
- au titre de la Directive Inondation, à la mise en place de la procédure de la Stratégie Locale sur le territoire, à risque important d'inondation (TRI) Belfort-Montbéliard
  - la révision des Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) des bassins de la Savoureuse et de la Bourbeuse (études hydrologiques et hydrauliques en cours)
  - la révision de l'Atlas du bassin de la

Douce (étude terminée et notifiée aux collectivités locales)

- l'atlas des mouvements de terrain sur le 90 (étude terminée et transmise aux collectivités locales)

- l'étude des risques miniers : un porté à connaissance a été diffusé aux 6 communes concernées

- la remise en service des bassins écrêteurs de crues de la Savoureuse (réception réalisée, arrêtés préfectoraux en cours)

- le recensement des digues et barrages (décret relatif aux ouvrages hydrauliques).

### Risques accidentels

La mise en œuvre du PPRT d'ANTARGAZ, approuvé par arrêté préfectoral du 29/9/2011, a été l'axe de travail prioritaire a propos des établissements classés Seveso du département du Territoire de Belfort. Le financement par défaut est entré en application à partir du 29/1/2013 selon une répartition au tiers entre l'État, les collectivités territoriales ou leurs groupements compétents (Conseil Général, Conseil Régional et la Communauté d'Agglomération Belfortaine) et l'exploitant.

Le financement de l'État se fait sur la base d'une acquisition des biens au profit de la commune de BOUROGNE. Dans ce cadre réglementaire, un arrêté préfectoral en date du 23/12/2013 a été pris pour valoir engagement de l'État dans le financement des mesures foncières du PPRT.

En ce qui concerne les établissements Seveso seuil bas (BEAUSEIGNEUR à Froidefontaine et BOLLORE ENERGIE à Méroux), une attention particulière a été portée sur la déclinaison du plan national de modernisation des installations (arrêtés ministériels des 3 et 4/10/2010).

# Favoriser l'intégration citoyenne

## La délivrance des titres dans le cadre de l'accompagnement de l'immigration régulière et le traitement des demandes d'asile

### La délivrance des titres de séjour

Les étrangers résidant dans le Territoire de Belfort sont majoritairement originaires d'Algérie, de Turquie ou du Maroc. Ces trois pays représentent 73 % de la population étrangère du département.

La qualité de l'accueil du public étranger à la Préfecture du Territoire de Belfort se caractérise, en 2013, par :

- un temps d'attente moyen au guichet de 15 minutes seulement ;
- des délais de traitement des demandes de titre de séjour nettement inférieurs aux délais nationaux :

\* 44 jours pour les premiers titres de séjour alors que le délai moyen national est de 116 jours

\* 29 jours pour les renouvellements alors que le délai moyen national est de 47 jours.

**1 868 titres délivrés dont :**

- 487 titres étudiants
- 460 pour les salariés
- 508 au titre du regroupement familial
- 56 demandeurs d'asile

### Les étudiants étrangers

Les titres de séjour délivrés à des étudiants étrangers représentent, cette année encore, une part importante du total des titres délivrés dans le département. Ces étudiants sont, pour la plupart, inscrits à l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) et préparent un diplôme d'ingénieur, un master ou un doctorat. Au sein de cette université, 29 % des étudiants diplômés sont étrangers.

	2012	2013
Premiers titres	81	96
Renouvellements	427	391
Total	508	487

### Les salariés étrangers

Les premiers titres de séjour « salarié » sont, pour une part importante, délivrés à des étrangers déjà présents en France depuis quelques années, en tant qu'étudiant. Ces étrangers constituent un atout majeur pour les entreprises, dans leur stratégie de développement international. D'une manière générale, la main-d'œuvre étrangère dans le Territoire de Belfort est constituée en majorité de personnels hautement qualifiés : ingénieurs, professeurs en recherche, doctorants, cadres, médecins.

	2012	2013
Premiers titres	73	72
Renouvellements	362	388
Total	435	460

### L'immigration familiale

Cette catégorie recouvre, pour l'essentiel, les titres délivrés aux familles de français (conjoint de français, parent d'enfant français, etc) et ceux délivrés dans le cadre du regroupement familial.

	2012	2013
Premiers titres	108	112
Renouvellements	401	396
Total	509	508

### L'asile

Après une forte augmentation en 2012, le nombre de demandeurs d'asile recule. Le Kosovo constitue toujours le premier pays de provenance des demandeurs d'asile dans le département.

	2011	2012	2013
Nombre de demandeurs d'asile	66	92	56

Après une baisse significative entre 2011 et 2012, le nombre de décisions de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ou de la Cour nationale du droit d'asile accordant l'asile (statut de réfugié ou protection subsidiaire) connaît une progression en 2013 :

2011	2012	2013
14	5	10

## L'acquisition de la nationalité Française et la diffusion des valeurs républicaines

### Mise en place d'une plate-forme interdépartementale des naturalisations

La naturalisation est l'aboutissement d'un parcours d'intégration réussi, caractérisé par une adhésion aux valeurs et principes de la République.

Le dispositif d'accès à la nationalité française a fait l'objet depuis 2012 de travaux et de réflexions destinés à le rendre plus juste, plus transparent et plus efficace.

En volume, le nombre de dossiers instruits en 2013 est en légère baisse, mais le nombre de personnes ayant acquis la nationalité française est en augmentation de 17 % en 2013, dans le Territoire de Belfort.

Dans cette perspective, il a été décidé d'expérimenter la création de plates-formes interdépartementales afin de garantir un examen cohérent et homogène des demandes de naturalisation à partir de critères identiques sur l'ensemble du territoire national.

La région Franche-Comté figure parmi les 3 sites pilotes retenus pour cette expérimentation.

A ce titre depuis le 1er septembre 2013, une plate-forme interdépartementale est mise en place à la préfecture du Doubs à Besançon, qui instruit les dossiers des postulants à la nationalité française des quatre départements de la région Franche-Comté.

Seule la remise des décrets à l'occasion des cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française est maintenue à la préfecture du Territoire de Belfort.

	2012			2013		
	Par décret	Par mariage	Total	Par décret	Par mariage	Total
Dossiers traités	76	36	112	83	14	97
Personnes devenues Française	55	63	118	99	39	138





# Moderniser le service rendu au public et adapter le fonctionnement de l'administration

## La réforme de l'État territorial

### Mutualisation de services

#### Bascule des payes au SGAP

En janvier 2013, a eu lieu « la bascule des payes » des préfectures de la région Franche-Comté auprès du Secrétariat Général pour les Affaires de Police (SGAP) de Metz, cette opération préfigurant le passage à l'Opérateur National de Paye (ONP). Ce passage n'a pas eu d'incidence sur les effectifs de la Préfecture

#### Poursuite des mutualisations inter-services

Au 1er janvier 2013, c'est désormais l'atelier de reprographie qui est mutualisé avec les DDI, le STAP et l'ONF.

Il rejoint les 2 autres mutualisations effectives depuis 2012 :

- la mutualisation du courrier : le bureau du courrier de la préfecture assure la collecte et l'affranchissement des plis pour tous ces services ;

- la mutualisation de l'équipe technique : les agents techniques sont amenés à réaliser des petits travaux d'intervention et d'entretien immobilier dans l'ensemble des locaux.

### Mise en œuvre de la nouvelle politique immobilière de l'État-proprétaire

France Domaine et le responsable départemental de la politique immobilière de l'État œuvrent à la rationalisation du parc immobilier de l'État sur la base d'un parc plus resserré, mieux adapté aux missions de l'État, plus économe des deniers publics, de meilleure qualité et mieux entretenu. L'adaptation du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière de l'État s'est poursuivie en 2013 avec les projets de relogement de la DIRECCTE et du Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) du ministère de la Défense et par ailleurs la cession de 2 biens immobiliers sans utilité.

**France domaine a procédé à l'évaluation de 24 immeubles domaniaux, fin 2013, 291 conventions d'utilisation ont été proposées à la signature**

## Le service des usagers

En 2013, le nombre de visite du site internet de la

préfecture s'est établi à 140 387.(113 303 visites de janvier à mai sur le site internet de la préfecture, puis 27 084 visites sur le site internet des Services de l'État, mis en place à partir du 13 juin 2013.)

Le compte Facebook de la préfecture créé en 2012 est régulièrement alimenté.

Par ailleurs, au mois d'avril 2013, la préfecture du Territoire de Belfort a lancé un compte Twitter. A ce jour le compte Twitter des services de l'État compte 489 abonnés.

### Services aux contribuables

#### Le Guichet Fiscal Unifié pour les usagers particuliers

Les usagers particuliers du département disposent, dans les 2 Services des Impôts des Particuliers (SIP) au Centre des Finances Publiques de Belfort et les 2 trésoreries mixtes de Delle et Giromagny assurant un accueil fiscal de proximité, **d'un interlocuteur unique pour traiter les problématiques de calcul ou de paiement de leurs impôts** : Impôt sur le revenu, Taxe foncière et Taxe d'habitation.

La campagne d'impôt sur le revenu reste un temps fort dans les relations entre l'administration des Finances Publiques et ses usagers.

**La campagne d'imposition 2013 a enregistré 27 755 téléprocédures (61,34 %) et 10 259 contribuables accueillis physiquement dans les services des impôts**

Les efforts réalisés en matière de dématérialisation des moyens de paiement, concourant à faciliter l'impôt et contribuant à améliorer le civisme fiscal, se traduisent par un taux élevé de paiement dématérialisé des impôts des particuliers, soit 61,34 % pour le département en 2013.

La qualité du service rendu à l'utilisateur s'exprime également par la célérité dans le traitement des demandes : 98,69 % des réclamations contentieuses déposées en matière d'IR, de TH et de contribution à l'audiovisuel public, ont été traitées dans le délai d'un mois en 2013. Sur la mission de médiation, le conciliateur fiscal a été saisi de 97 demandes en 2013, dont 90,82 % ont fait l'objet d'une réponse rendue en moins de 30 jours.

Par ailleurs, les services offerts aux usagers se

sont enrichis. Après l'ouverture du service « Démarches en Ligne » permettant aux contribuables, via leur compte fiscal, d'effectuer en ligne des réclamations ou d'autres démarches fiscales courantes, ces derniers ont désormais accès au service « PATRIM » qui leur permet de rechercher des transactions immobilières utiles à l'estimation de leurs biens immobiliers dans le cadre de leurs obligations déclaratives, d'une procédure de contrôle ou d'expropriation.

#### Le Service des Impôts des Entreprises est l'interlocuteur unique des professionnels

Fin 2013, les services des impôts des entreprises (SIE) de Belfort Nord et de Belfort Sud ont assuré les travaux préalables à la fusion des deux services au 1er janvier 2014.

Tout au long de l'année 2013, la DDFIP a poursuivi la facilitation des démarches à l'égard des usagers professionnels. Les services des impôts des entreprises ont accompagnés les entreprises dans la mise en œuvre des dispositifs de téléprocédures fiscales, plus particulièrement dans le cadre du nouvel abaissement du seuil d'assujettissement, intervenu au 1er octobre 2013, concernant les entreprises non soumises à l'IS dont le chiffre d'affaires est compris entre 80 000 et 230 000 euros. Pour permettre aux contribuables professionnels ne possédant pas d'ordinateur connecté à Internet de pouvoir satisfaire à leurs obligations déclaratives et contributives, la DDFIP a mis à leur disposition un ordinateur en libre accès dans les locaux du SIE.

#### Référentiel Marianne

La DDFIP du Territoire de Belfort reste mobilisée et très attentive à la qualité du service rendu à l'ensemble de ses usagers, contribuables, et partenaires institutionnels.

À l'instar d'autres administrations, elle met en œuvre le référentiel qualité de service Marianne. Le déploiement du référentiel Marianne a été étendu en 2013 aux trésoreries du secteur public local.

#### **Application S.I.V (système d'immatriculation des véhicules)**

Depuis la fermeture le 17 décembre 2010 du service des cartes grises à la sous-préfecture de Lure, environ 11 % des demandes d'immatriculation effectuées en préfecture de Belfort proviennent d'usagers résidant en Haute-Saône.

Le préfet a poursuivi en 2013 la signature des conventions d'habilitations et d'agrément des professionnels de l'automobile, les démolisseurs broyeurs, les experts automobiles et les huissiers (32 conventions signées depuis 2009) afin

d'effectuer les formalités administratives liées aux opérations d'immatriculation des véhicules neufs et d'occasion.

#### **Le nouveau permis de conduire européen-projet FAETON**

Le nouveau permis de conduire européen est entré en vigueur en janvier 2013 en harmonisant les titres et les règles de gestion des droits à conduire au sein de l'Union Européenne.

Depuis le 16 septembre 2013, ce nouveau titre, d'un format « carte de crédit », plastifié avec puce électronique, est édité par l'Imprimerie nationale et vise à lutter contre la fraude et garantir la libre circulation. Ce dispositif s'est traduit par une augmentation du nombre d'usagers de 40 % au guichet de la préfecture de Belfort.

#### **Simplification de la délivrance des cartes nationales d'identité et les passeports**

La qualité du service rendu aux usagers constitue un souci constant. La Préfecture du Territoire de Belfort affiche, depuis 2011, un délai de traitement des demandes de carte nationale d'identité et passeport exceptionnel, un jour seulement.

Ce délai est très inférieur à la moyenne nationale qui est de 8,8 jours pour les cartes nationales d'identité et de 6,14 jours pour les passeports.

#### **Améliorer la qualité de l'action et du service public**

##### **Qualipref**

La préfecture du Territoire de Belfort est labellisée Qualipref depuis décembre 2007. Différentes actions ont été menées afin d'obtenir le maintien de la labellisation (en janvier 2014) dont les plus marquantes ont été les suivantes :

\*L'enquête de satisfaction 2013 a porté sur 490 personnes. Elle a dégagé les constats suivants :

- 90% de particuliers sur l'ensemble du public fréquentant la Préfecture, contre 83,1% en 2012
- près de 47% viennent pour une carte grise, contre 54% en 2012
- 88% jugent l'accueil et l'information téléphonique satisfaisant ou très satisfaisant, contre 90,1% en 2012
- 96,7% jugent l'accueil et le service en Préfecture comme satisfaisant ou très satisfaisant, contre 97,7% en 2012

\* La réunion du comité local des usagers :

Conduite en novembre 2013, ce comité a permis de présenter les résultats et le bilan de l'enquête de satisfaction 2013, la tenue des indicateurs qualité, la mise en place à venir d'un nouveau référentiel Qualipref en 2014 et a été l'occasion d'aborder le changement de signalétique interne prévue pour 2014 et l'installation d'une borne d'alimentation électrique dans la cour « publique » de la préfecture.

### **Bâtiment des archives départementales**

Les dépôts du bâtiment des archives départementales, mis en service en 1982 et présentant une capacité de stockage de 14 kilomètre linéaire, arrivent à saturation. Face à cette perspective, un important travail de désherbage de la bibliothèque et d'élimination d'archives a été entrepris se traduisant, pour 2013, par la destruction de 1113 mètres linéaires de documents. Cette opération a permis de libérer un espace substantiel.

# Developper un partenariat privilégié avec les collectivités territoriales

## L'État soutient les collectivités dans la réalisation de leurs projets

### Dotations aux collectivités

En 2013, l'État a contribué à la réalisation de nombreux projets et a entendu développer des partenariats privilégiés avec l'ensemble des collectivités locales. Il a donc versé :

#### au titre des dotations annuelles de décentralisation

3 476 759 euros versés au département du Territoire-de-Belfort pour :

- la dotation générale de décentralisation (944 598 €)
- la dotation départementale des collègues (708 430 €),
- le fond de mobilisation départemental pour l'insertion (1 732 739 €),
- la dotation amendes de police relevées par les radars automatiques (90 992 €).

#### au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

La DETR permet de financer des projets d'investissement ainsi que des projets intervenant dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Réunie en 2013 la commission des élus a priorisé les 6 catégories d'opérations suivantes :

- accessibilité
- assainissement
- ingénierie
- mise en sécurité
- maison de santé
- équipement numérique-haut débit

La dotation attribuée au titre de 2013 s'est élevée à 1 179 212 € et a permis de soutenir 41 projets sur 64 dossiers déposés par les collectivités éligibles. Les projets soutenus représentent un total d'investissement de 5 213 335,95 € de la part des collectivités.

#### au titre du 122,01 (subventions parlementaires)

Ces subventions, accordées par arrêtés ministériels, représentent pour l'année 2013 un

montant global de 433 411 euros soutenus par les parlementaires pour un montant d'investissement de 5 772 801,30 euros.

#### au titre des amendes de police

L'enveloppe déléguée au Territoire-de-Belfort, hors ville de Belfort, est répartie par le Conseil Général. Elle a permis de subventionner 28 communes pour un montant total de 135 094 euros.

La Préfecture assure la gestion comptable pour la ville de Belfort. Au titre de 2013, la ville de Belfort a donc perçu 398 958 euros.

### Activité de la cellule urbanisme-planification (UP)

La cellule UP accompagne les communes dans l'élaboration et la modification de leurs documents d'urbanisme.

Actuellement, le département dispose d'une bonne couverture en matière de documents d'urbanisme, 92 % des communes en sont dotées. Il compte ainsi 31 plans locaux d'urbanisme (PLU), 47 plans d'occupation des sols (POS) et 16 cartes communales. Seules 8 communes relèvent du Règlement National d'Urbanisme (RNU) ce qui est très peu par rapport à la moyenne régionale.

Au cours de l'année 2013, la cellule UP a rédigé 7 porter à connaissance de l'État à l'occasion de prescription de procédure d'urbanisme.

En 2013, cinq procédures ont été engagées : deux modifications simplifiées, une modification, une révision simplifiée et sept révisions ont été approuvées.

Les services de l'État ont également activement suivi les travaux du Schéma de cohérence territoriale (SCOT). Arrêté en juillet 2013 et soumis à l'enquête publique fin 2013, a été définitivement approuvé en février 2014.

92% des communes sont dotées de documents d'urbanisme : 31 plans locaux d'urbanisme (PLU), 47 plans d'occupation des sols et 16 cartes communales

### Cellule application du droit des sols

Si le nombre total d'actes instruits est en légère diminution par rapport à l'année 2012 (- 9 %), une analyse plus fine des chiffres montre une nette diminution tant du nombre de permis de construire que d'aménager (-38 %). Cette baisse est d'autant plus notable que depuis 2009, les chiffres relatifs

aux permis de construire étaient relativement stables (environ 780 actes/an).

Outre l'instruction des autorisations d'urbanisme, les services de la DDT sont également mobilisés sur les opérations de liquidation de la taxe d'aménagement ainsi qu'au traitement des recours présentés par les contribuables.

Actes	2012	2013	Variation
Certificat d'urbanisme a)	1300	1334	+2,54 %
Certificat d'urbanisme b)	240	228	-4,60 %
Permis de construire	796	488	-38,69 %
Permis d'aménager	26	16	-38,46 %
Déclaration préalable	1489	1431	-3,90 %
Permis de démolir	25	29	+16 %
Total	3876	3526	-9,03 %

## Déploiement de la nouvelle offre de services auprès des collectivités territoriales

### Le volet fiscal de la nouvelle offre de services (NOS)

La DDFiP porte une attention particulière à la mise en œuvre de la Nouvelle Offre de Services (NOS) auprès des collectivités locales.

Le service de fiscalité directe locale de la DDFiP s'est attaché à communiquer rapidement toutes les informations nécessaires aux collectivités pour établir leur budget. Il a également réalisé des simulations, notamment sur l'impact du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

En matière d'assiette fiscale foncière, la DDFiP 90 a participé à 20 Commissions Communales des Impôts Directs (CCID). Elle a aussi apporté son concours à la Commission Intercommunale des Impôts Directs instaurée par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine et celles des 4 EPCI à fiscalité professionnelle unique mises en place en 2012 pour l'évaluation des locaux commerciaux. Elle a par ailleurs poursuivi les travaux de la révision foncière des locaux professionnels.

En 2013, 8 analyses financières ont été réalisées (4 analyses financières rétrospectives et 4 documents de valorisation financière et fiscale) afin d'aider les décideurs locaux à appréhender la situation de leurs collectivités. Plusieurs collectivités ont saisi leur comptable dans le cadre de la sécurisation de leur situation fiscale, 3 demandes ayant donné lieu à rescrit fiscal, soit une prise de position formelle de l'administration.

### Le volet technique de la nouvelle offre de services (NOS)

L'accélération du développement de la dématérialisation dans le secteur public local s'est poursuivie en 2013, dans la perspective d'un déploiement généralisé au 1er janvier 2015.

15 collectivités du département ont basculé au protocole d'échange standard (PES V2).

S'agissant de la monétique, la DDFiP s'attache à proposer une offre diversifiée de moyens de paiements dématérialisés afin de simplifier les démarches des usagers pour le règlement des produits locaux. Entre 2012 et 2013, le taux de progression des moyens de paiements automatisés a été de 7 % en nombre et de 6 % en montant. Le dispositif TIPI (Titres Payables sur Internet) est mis en place pour 15 budgets de collectivités. Par ailleurs, les talons optiques instaurés pour le Centre Hospitalier de Belfort Montbéliard, l'Office Public HLM Territoire Habitat et la Communauté de l'Agglomération Belfortaine constituent un volume significatif (49 027 talons optiques d'un montant de 11 340 039 €).

### Dépenses et recettes des collectivités

Le délai de paiement par les comptables des dépenses du secteur public local a progressé, passant de 7,09 jours en 2012 à 6,27 jours en 2013.

Concernant les dettes des collectivités, la DDFiP collabore avec la préfecture sur le suivi de la gestion de la dette des collectivités territoriales afin de mutualiser l'information sur les risques liés aux emprunts structurés et d'accompagner les collectivités concernées.

S'agissant des recettes et plus spécifiquement du recouvrement des produits locaux, la DDFiP s'attache à mettre en œuvre la politique départementale de recouvrement définie en 2012 en partenariat avec les ordonnateurs, basée sur une meilleure efficacité de l'action en recouvrement. Fin 2013, la DDFiP du Territoire de Belfort affiche un taux de recouvrement des produits locaux, sur exercice précédent, de 98,21 %.

### Mise en œuvre du nouveau schéma de coopération intercommunale

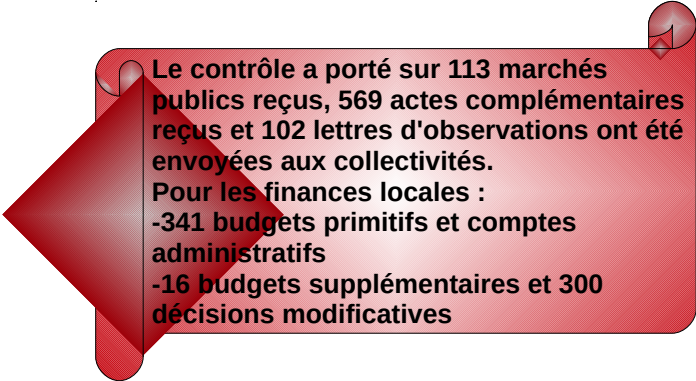
L'année 2013 marque la poursuite de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, adopté le 16 décembre 2011.

Dans ce cadre, cinq arrêtés préfectoraux ont été pris en 2013 concernant :

- dissolution de trois syndicats intercommunaux.
- fusion des communautés de communes du Tilleul et de la Bourbeuse

- retrait de la compétence « eau potable » des compétences exercées par la communauté de communes du bassin de la Bourbeuse, puis adhésion des communes de la C.C.T.B au syndicat intercommunal des eaux de Rougemont le Château.
- retrait du conseil général du syndicat mixte en charge du SCOT.
- suivi de la communauté de communes du pays sous vosgien (CCPSV) au regard de sa situation financière.

## **Contrôle des actes des collectivités territoriales**



**Le contrôle a porté sur 113 marchés publics reçus, 569 actes complémentaires reçus et 102 lettres d'observations ont été envoyées aux collectivités.**

**Pour les finances locales :**

**-341 budgets primitifs et comptes administratifs**

**-16 budgets supplémentaires et 300 décisions modificatives**

Par ailleurs, il a été réalisé :

- deux saisines de la Chambre Régionale des Comptes pour défaut d'adoption de budget primitif et rejet du compte administratif.

- une saisine du Tribunal Administratif de Besançon concernant la mise en réserve du taux de cotisation foncière des entreprises.

# L'éducation, priorité nationale

## Bilan de l'année scolaire 2012-2013 dans le premier degré

### Une hausse confirmée des effectifs

Les effectifs avaient connu une légère augmentation à la rentrée 2012, avec 13 054 élèves (contre 13 034 en 2011) : cette tendance est confirmée en septembre 2013, avec 13 159 élèves. Cette population, est scolarisée dans les 153 écoles publiques (dont 54 maternelles, 85 écoles élémentaires, 13 écoles primaires et une école élémentaire d'application en cours de délabellisation) des trois circonscriptions primaires du département. Le taux de scolarisation des moins de 3 ans, reste supérieur aux valeurs nationales pour les écoles du Territoire situées en réseau de réussite scolaire (RRS), avec 59,65 %. 20 % des élèves sont scolarisés dans un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

**Dans le premier degré, 13 159 élèves scolarisés dans 153 écoles publiques des trois circonscriptions primaires**

À la rentrée 2013, le département s'est vu doter de 3 postes supplémentaires, portant le socle d'emploi à 696,25 ETP. Malgré une dotation en augmentation, l'indice P/E (nombre d'élèves pour 100 enseignants), diminue à 5,23 à la rentrée 2013 contre 5,26 en 2012.

Avec 13 175 élèves attendus pour la rentrée 2014, les prévisions d'effectifs tablent sur un léger tassement de la tendance observée depuis 2012. Le Territoire de Belfort voit sa délégation en emplois d'enseignants du 1er degré abondée de 3 postes pour l'année 2014-2015. Le P/E prévisionnel départemental 2014 se situe à 5,25, en légère augmentation par rapport à 2013 (5,23).

### Une année sous le signe de la refondation

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République réaffirme la priorité donnée à l'école primaire à travers notamment le dispositif « plus de maîtres que de classes » et le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans. La loi a également mis en place une nouvelle formation initiale et continue en instaurant les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), qui ont ouvert leurs portes à la

rentrée 2013. Le Parcours d'Éducation Artistique constitue une autre mesure marquante de cette refondation et sa mise en œuvre dans le Territoire de Belfort sera accompagnée par un groupe de travail.

La rentrée de septembre 2013 a vu l'adoption de la Charte de la laïcité à l'École, désormais affichée dans toutes les écoles et établissements du second degré.

### Les nouveaux rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires s'inscrit dans cette même dynamique et se traduit par l'instauration d'une semaine de neuf demi-journées. Cette réorganisation du temps scolaire pour une meilleure réussite des élèves s'appuie sur une double mesure : alléger la journée scolaire et assurer un plus grand respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, d'une part ; favoriser une meilleure cohérence entre temps scolaire et temps périscolaire.

**Dans le Territoire de Belfort, sur les 83 Communes, huit se sont engagées dans la réforme à la rentrée 2013. Elles représentent 53% des élèves du département, soit le taux le plus élevé de l'académie.**

Un comité de suivi, réuni en octobre 2013, a permis d'établir un premier bilan satisfaisant de la mise en œuvre de cette réforme, non sans faire émerger des pistes d'amélioration. Les horaires, fixés pour une durée d'un an, pourront faire l'objet d'éventuels ajustements qu'examinera le Conseil Départemental de L'Éducation Nationale au second trimestre 2014.

Par ailleurs, six communes ont traduit leur volonté de formaliser une approche partenariale de l'offre périscolaire en concluant une convention de Projet éducatif territorial (PEdT) avec le Préfet, l'Inspecteur d'académie et le Directeur de la CAF.

À la rentrée 2014, la totalité des écoles du Territoire de Belfort appliqueront les nouveaux rythmes sur 4,5 jours. Pour les 75 communes (représentant 47 % des élèves du département) qui avaient bénéficié d'un report d'application de la réforme, les nouveaux horaires ont été validés après avis du Conseil Départemental de

l'Éducation nationale du 7 février 2014. Ils seront en vigueur jusqu'en 2017. Ces communes bénéficieront, conformément à l'engagement du Premier ministre, de la même dotation au titre du fonds d'amorçage versée aux communes entrées dans la réforme en 2013.

### L'heure du numérique

Depuis décembre 2012, le ministère de l'éducation nationale s'est doté d'une stratégie ambitieuse pour « faire entrer l'école dans l'ère du numérique ». La loi pour la refondation de l'École instaure un Service public du numérique éducatif. Ce nouveau service public a pour mission d'organiser une offre de productions pédagogiques numériques à destination de l'ensemble de la communauté éducative.

Dans le Territoire de Belfort, l'effort a porté en premier lieu sur la formation des enseignants. Des stages ont été inscrits au Plan Académique de Formation pour la rentrée 2013, d'autres ont été mis en place en direction des enseignants qui participent à l'expérimentation numérique dans les écoles de Belfort et des animations pédagogiques spécifiques se tiendront au cours de l'année scolaire.

Une instance départementale pour le numérique éducatif a été installée le 8 juillet 2013 afin de réunir les différents partenaires autour des priorités retenues dans la loi d'orientation pour la refondation de l'École et dans la feuille de route académique pour le numérique.

### Les langues vivantes

**Un enseignement est dispensé à 100% des élèves de CP du territoire, le taux de germanistes est le plus fort de l'académie avec 11,50%**

Une section internationale américaine s'est ouverte à la rentrée 2013 à l'école Victor Hugo de Belfort. Ce dispositif, unique dans l'académie, accueille des élèves étrangers, binationaux et français. Il concerne actuellement 12 élèves issus de classes de CE2 et CM1 et regroupés trois après-midis par semaine (soit 6h00), sous la responsabilité d'une assistante américaine.

### Les actions culturelles

Les écoles ont massivement participé aux spectacles des Journées musicales de France, au festival de cinéma Entrevue et aux rencontres chorales. La Maison pour Tous à Beaucourt, le Théâtre du Pilier à Giromagny ou encore le Théâtre du Granit à Belfort permettent à des classes de plus en plus nombreuses d'assister à des spectacles vivants de qualité et de construire

des projets pédagogiques. Une cinquantaine de projets en musique, théâtre ou cirque ont été expertisés et validés par une commission mixte DSDEN-DRAC. Les actions éducatives ont fait l'objet d'une priorisation départementale recentrant sur les propositions les plus pertinentes.

## Bilan de l'année scolaire 2012-2013 dans le second degré

### Une hausse confirmée des effectifs

Treize collèges publics de taille moyenne (300 à 600 élèves) accueillent 5728 élèves à la rentrée 2013. L'augmentation des effectifs observée pour la première fois depuis plus de dix ans en 2012 (5706 élèves) se confirme donc.

**Dans le second degré, 5 728 élèves scolarisés dans 13 collèges dont :**  
**-2 en réseau de réussite scolaire**  
**-3 sections d'enseignement général et professionnel**  
**-5 lycées publics**  
**-144 demandes de scolarisation hors secteur ont été accordées**

### Des résultats en progrès constant

À l'entrée en 6e, le pourcentage d'élèves en retard baisse chaque année pour se situer à 11 % en 2013 (en dessous de la moyenne nationale, 11,5 %). Au collège, les taux de passage en 5e et en 4e progressent et dépassent désormais les 98 %, en hausse d'un point par rapport à l'année 2011-2012. La progression du taux de passage en 3e est de 99 % (contre 97,9 % l'an dernier), au niveau du taux académique (98,7 %). En 2013, le taux départemental de réussite des collèges publics au Diplôme National du Brevet (DNB) est en progression à 84,8 % (84,4 % en 2012 et 79,8 % en 2011), avec 1047 diplômés (contre 1029 en 2012 et 986 en 2011).

À la fin du collège, le taux de passage en 2nd Générale et Technologique (GT) progresse en juin 2013 (66,8 %). Dans les lycées généraux et technologiques, le taux de passage en 1ère est en légère progression (86,9 %), même s'il reste inférieur au résultat académique (90,2 %). Les résultats au baccalauréat retrouvent globalement le niveau de 2011. Pour les lycées professionnels, le taux de réussite est en hausse, au-dessus de 70 %, mais le nombre de bacheliers n'est que de 208.

### Aider les élèves en difficulté

Au collège, les élèves en difficulté bénéficient de dispositifs d'accompagnement adaptés à leur



situation, tel que le projet personnalisé de réussite éducative (PPRE) ou l'accompagnement éducatif. Pour les élèves en risque majeur de décrochage ou proches d'un conseil de discipline, le dispositif relais peut être proposé.

Les internats d'excellence, devenus « internats de la réussite pour tous », accueillent en priorité des élèves dont le domicile familial n'offre pas les conditions adéquates à la poursuite de leurs études.

En 2012-2013 au sein des internats du lycée Follereau et du lycée Condorcet 7 garçons et 5 filles ont bénéficié de ce dispositif grâce à une subvention de 12 000 euros.

### **Le Programme de Réussite Éducative (PRE)**

En 2013, les deux PRE portés par la ville de Belfort et la commune d'Offemont ont bénéficié d'un financement de l'ACSE pour l'accompagnement de près de 250 enfants à hauteur de 337 544€

### **Lutte contre l'absentéisme et les violences scolaires**

Le respect de l'assiduité scolaire fait l'objet d'un suivi très régulier par la direction académique. Le taux d'absentéisme est en baisse : 5,17 % de la population scolaire du département.

Pour l'année 2012-2013 :

- 1 288 absences signalées ayant donné lieu à
- 498 1er avertissements
- 214 2nd avertissements

Les signalements de faits de violence en milieu scolaire observent une légère augmentation au cours de l'année scolaire 2012-2013, avec 42 faits constatés contre 36 l'année précédente, mais restent néanmoins inférieurs par rapport à 2010-2011 (55 cas). Les atteintes physiques ou verbales aux personnes constituent la majorité des actes de violence signalés par les établissements scolaires du département. Le recours aux conseils de discipline a diminué en 2012-2013 : ils ont été convoqués 54 fois dans les établissements du second degré du département (contre 68 l'année précédente), majoritairement dans les collèges. Ils ont donné lieu à 39 mesures d'exclusion définitive (contre 51 en 2011-2012).

### **Actions culturelles**

Le dispositif partenarial (CG/DRAC/DSDEN) « Cultures Collèges » a permis l'émergence de nombreux projets. Des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) vocales ont été ouvertes dans le quartier des Résidences, à l'école Pergaud comme au collège Signoret. Le dispositif « Collège au cinéma » a concerné 10 des

13 collèges du département. Le Prix littéraire des collèges mené avec la Médiathèque Départementale a permis l'accueil d'écrivains en classe.

### **Scolarisation des élèves en situation de handicap**

**519 élèves handicapés sont scolarisés dans le Territoire** (1er et 2nd degrés). Cette scolarisation qui était numériquement stable depuis 3 ans a de nouveau connu une progression significative cette année (488 élèves étaient accueillis en novembre 2012).

62,5 % des élèves handicapés scolarisés à titre individuel bénéficient d'un accompagnement (82 % dans le 1er degré et 20 % dans le 2nd degré). Les moyens alloués au département sont entièrement mobilisés. Le recours systématique aux CUI depuis novembre 2013 a permis d'accompagner tous les élèves bénéficiant d'une notification MDPH

5 enseignants référents (4,5 ETP) assurent le suivi de la scolarisation des élèves handicapés. Ces derniers sont les interlocuteurs privilégiés des parents, des établissements scolaires et des différents partenaires qui concourent à la réalisation du projet personnalisé de scolarisation (PPS).

**519 élèves handicapés sont scolarisés dans le territoire. Au titre individuel, 62,5% bénéficient d'un accompagnement. En scolarisation collective le département dispose de 10 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et 10 classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) dont 2 en LP. 17 500 € ont été consacrés à l'achat de matériel pédagogique bénéficiant à 76 élèves.**

### **La mémoire avec les scolaires**

### **Le concours national de la résistance et de la déportation**



Le thème 2012-2013 du concours : « Communiquer pour résister ».

139 élèves issus de quatre lycées, 9 collèges ainsi que du Centre EPIDE de Belfort ont participé à ce concours.



La cérémonie de remise des prix eut lieu, en préfecture le 27 mai 2013, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BASSAGET, Sous-préfet, Secrétaire général de la Préfecture de Belfort. Afin de sensibiliser les élèves au thème du concours 2012-2013, le collectif avait mené deux actions principales :

- L'accueil, en janvier, d'un témoin exceptionnel, en la personne de Jean-Louis Crémieux-Brilhac, acteur majeur de l'organisation à Londres des « Voix de la liberté ».

Membre éminent de la France Libre, M. Crémieux-Brilhac est venu témoigner à la salle d'honneur de la mairie de Belfort, le 16 janvier 2013, pour les élèves et un plus vaste public, de l'importance de la communication entre Résistants et entre la France Libre et la Résistance intérieure (thème du concours).

- Toujours au mois de janvier 2013, un déplacement au musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, qui a permis aux élèves de suivre un parcours spécifique, en lien avec le thème du concours.

- Le Service départemental a participé à la dotation des lauréats en offrant le financement du voyage (551 euros) et une participation à l'achat de DVD pour un coût de 297,83 euros, soit un total de dotation de 848,83 euros (crédits Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives DMPA du ministre de la défense).

### **Le concours de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) « Les petits artistes de la mémoire, la grande guerre vue par les enfants »**

Ce concours reçoit le double patronage du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, et du ministère de la Défense et des anciens combattants.

Les élèves doivent réaliser une œuvre mémorielle, en retraçant l'histoire, la vie et le parcours militaire d'un Poilu de leur commune ou de leur famille dans un carnet de guerre artistique (dessins,

peintures, collages, poèmes, textes...).

À l'automne 2012, la participation à ce concours s'étale de la rentrée scolaire en septembre jusqu'au mois de mai suivant, les 26 élèves de CM2 de l'école Maurice Henry de Bavilliers étaient engagés pour l'édition 2012-2013.

Ils ont réalisé un carnet artistique retraçant le parcours de « Henri PERRIN, mort pour ma France » (né à Bavilliers le 4 novembre 1892, mort à l'Hôpital militaire de Villejuif le 6 décembre 1916, des suites d'une blessure). Son nom figure sur le monument aux morts de Bavilliers.

Le directeur de l'ONACVG a organisé le 1er juillet 2013 à la médiathèque de Bavilliers, une cérémonie de remise des prix aux élèves de l'école Maurice Henry.

L'installation, dans l'entrée de la médiathèque et dans la salle où se déroulait la cérémonie de remise des prix, de la nouvelle exposition « La Citoyenneté, une mémoire en partage » apportait à cette opération de transmission de la mémoire très réussie, un appui didactique et pédagogique attrayant pour les élèves.

L'exposition est restée ensuite installée à la médiathèque de Bavilliers du 13 au 27 juillet 2013.

Tous les élèves ont été récompensés par un roman « jeunesse » (financement ONAC – ONBF : 275euros).

Préfet  
du  
Territoire de Belfort  
*M. Pascal JOLY*



Directeur de cabinet  
*M. Alexis BEVILLARD*

Secrétaire Général  
*M. Jean-Marc BASSAGET*

Direction Départementale  
de Sécurité Publique (DDSP)  
*Commissaire Éric ECKEL*

Direction Départementale  
des Finances Publiques  
(DDFiP)  
*M. Philippe LEVIN*

Direction Départementale  
des Territoires (DDT)  
*M. Dominique BEMER*

Service Départemental  
d'Incendie et de Secours  
(SDIS)  
*Lieutenant Colonel  
Stéphane HELLEU*

Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale  
et de la Protection  
des Populations (DDCSPP)  
*M. Rémi GUERRIN*

Gendarmerie  
*Colonel David RIBEIRO*

Direction des Services  
Départementaux  
de l'Éducation Nationale  
(DASEN)  
*M. Eugène KRANTZ*

Office National des Anciens  
Combattants et Victimes  
de Guerre (ONACVG)  
*M. Philippe DEREUSME*

Unité Territoriale de la  
Direction Régionale des  
Entreprises, de la  
Concurrence, de la  
Consommation, du Travail et  
de l'Emploi (UT DIRECCTE)  
*M. Alain VEDY*

Unité Territoriale de la  
Direction Régionale de  
l'Environnement, de  
l'Aménagement et du  
Logement (UT DREAL)  
*M. Yvan BARTZ*



<http://www.territoire-belfort.gouv.fr>

